



SHIRIKA LA BAMBUTI
PROGRAMME D'INTEGRATION ET DE DEVELOPPEMENT
DU PEUPLE PYGMEE AU KIVU
PIDP – KIVU

ONG de développement et des Droits Humains
B.P 1098 BUKAVU/RD.CONGO

E-Mail : pidpkivu@yahoo.fr (Bukavu)
pidpndordkivu@yahoo.fr (Goma)

Tél : (00243) 997714967,
0994305172

PROCESSUS REDD ET DROITS DES POPULATION AUTOCHTONES PYGMEES EN RDC



Le Déboisement/Déforestation et la Dégradation des sols et forêts sont la deuxième cause de réchauffement de la planète, et constituent aussi des facteurs à la base de plus de 20% d'émissions de gaz à effet de serre, selon le rapport STERN, Actuellement la nécessité de répondre à cette question domine les débats tant au niveau national qu'international à travers l'approche REDD et marché carbone.



En République Démocratique du Congo, la couverture forestière est estimée à environ 145 millions d'hectares des forêts comprenant seules plus de 50% des forêts du bassin du Congo (2^{ème} massif mondial des forêts).

Les forêts congolaises représentent 17% des forêts mondiales.

Selon les estimations de l'organisation américaine WOODS HOLE RESEACH CENTER, les forêts de la RDC contribueraient à séquestrer le carbone à hauteur de 17 milliards de tonnes dont 11% stockés dans les aires protégées, et 17% dans les concessions forestières.



Le Déboisement en RDC n'ayant pas encore atteint le niveau le plus criant comme dans d'autres pays des blocs forestiers du monde (Amazonie, Indonésie et Papouasie Nouvelle Guinée) avec une déforestation industrielle à grande échelle, il y a lieu de signaler que des menaces de déboisement, déforestation et de dégradation pèsent sur les forêts de certaines parties de la RDC dont les provinces du Nord et Sud Kivu sont parmi les zones de la RDC les plus touchées par la déforestation et la dégradation du sol dues entre autres par :

- *l'afflux des réfugiés du Rwanda et du Burundi en 1994 et qui vivent jusqu'à nos jours.*
- *Les activités minières extractives qui influent le rythme de la DD, accentuées par l'exploitation par les bandes armées et rebellions causant ainsi des problèmes de guerres*
- *Extensions d'infrastructures routières avec le 5 chantiers de la République*





SHIRIKA LA BAMBUTI
PROGRAMME D'INTEGRATION ET DE DEVELOPPEMENT
DU PEUPLE PYGMEE AU KIVU
PIDP – KIVU
ONG de développement et des Droits Humains
B.P 1098 BUKAVU/RD CONGO
E-Mail : pidpkivu@yahoo.fr (Bukavu)
pidpnordkivu@yahoo.fr (Goma)
Tél : (00243) 997714967,
0994305172

PROCESSUS REED ET DROITS DES POPULATION AUTOCHTONES PYGMEES EN RDC



- *l'Agriculture sur brûlis, le sol cultivé jusqu'au point de non -reforestation, avec la disparition de la plupart d'éléments minéraux en rapport avec la fertilité, pas de jachère pour permettre la régénération d'arbres,*

- *La pression démographique galopante des ménages non autochtones*

- *L'utilisation du charbon de bois et le bois en fortes demandes et même dans les villes pour les besoins domestiques.*

- *La coupe forestière illégale de bois et surtout à côté des rivières et des routes.*

La coopération CHINE-RDC sur l'exploitation des ressources minières et aussi le projet de plantation des grandes zones de palmiers à huile.

Il est à noter que dans tout cela les autochtones pygmées de la RDC n'étant pas de près où de loin des auteurs, sont les plus touchés. Leur milieu forestier connaît du jour au jour de destruction et changement.

Les pygmées Bambuti, Batwa, Babuluko sont les autochtones et premiers occupants des provinces du Nord et du Sud Kivu à l'Est de la RDC. Ils sont les peuples traditionnels dont leur présence dans les forêts du Kivu et leur mode de vie qu'ils y ont mené, ont contribué grandement à l'existence de et maintien de ces forêts.

Certains groupes de ces autochtones ont été victimes d'expulsion forcée et méchante dans leurs milieux transformés en zones de protection intégrale notamment dans le Parc national de VIRUNGA au Nord Kivu, et le Parc National de Kahuzi Bièga touchant les provinces du Nord Kivu et Sud Kivu.

Par contre d'autres groupes autochtones pygmées vivant encore dans les milieux forestiers du Nord Kivu (Territoires de Walikale, Lubero et Beni) et Sud Kivu (Territoire de Mwinga) se demandent comment serait leur avenir si les restes de leurs zones forestières ne sont plus protégées.





SHIRIKA LA BAMBUTI
PROGRAMME D'INTEGRATION ET DE DEVELOPPEMENT
DU PEUPLE PYGMEE AU KIVU
PIDP – KIVU

ONG de développement et des Droits Humains

B.P 1098 BUKAVU/RD CONGO

E-Mail : pidpkivu@yahoo.fr (Bukavu)

pidpnordkivu@yahoo.fr (Goma)

Tél : (00243) 997714967,
0994305172

PROCESSUS REED ET DROITS DES POPULATION AUTOCHTONES PYGMEES EN RDC



Rappelons qu'au Nord Kivu les territoires forestiers de Walikale, Lubero et Beni sont habités par environ 1901 familles soit 9505 âmes. Le territoire de Walikale étant le plus vaste territoire forestier de la province du Nord Kivu avec une superficie de 23475km² sur 59483km² que couvre le Nord Kivu. Au sud Kivu la seule zone forestière où les autochtones batwa sont localisés est le territoire de Mwenga.

Ces forêts restent encore intactes et la présence des autochtones n'a jamais causé des préjudices dans ces forêts. Ces zones forestières n'échapperont pas aux programmes de réformes forestières en RDC dont certaines seront concédées soit aux exploitants miniers, forestiers et agricoles, avec un reboisement et une déforestation à grande échelle et perdre l'utilité actuelle, non seulement aux autochtones mais aussi à l'humanité causant des perturbations climatiques suite au relâchement des carbones stockés dans ces forêts.

CRAINTES ET OPPORTUNITES DES AUTOCHTONES FACE A LA REED

CRAINTES :

- Manque d'information suffisante sur REED par les autochtones pygmées du Kivu en particulier et de la RDC en général, pendant que le processus évolue à grande vitesse, le gouvernement de la RDC étant même candidate au FPCF de la Banque Mondiale
- Inaccessibilité aux fonds REED par les autochtones pygmées, étant marginalisés dans la région, voire aux bénéficiaires équitables de REED
- Protection intégrante des forêts comme le cas des parcs nationaux sous le prix de REED.
- Protection des forêts parce qu'il s'agit de l'argent et non une valeur culturelle comme les autochtones les considèrent





SHIRIKA LA BAMBUTI
PROGRAMME D'INTEGRATION ET DE DEVELOPPEMENT
DU PEUPLE PYGMEE AU KIVU
PIDP – KIVU

ONG de développement et des Droits Humains
B.P 1098 BUKAVU/RD CONGO

E-Mail : pidpkivu@yahoo.fr (Bukavu)
pidnordkivu@yahoo.fr (Goma)

Tél : (00243) 997714967,
0994305172

PROCESSUS REED ET DROITS DES POPULATION AUTOCHTONES PYGMEES EN RDC



CRAINTES (suite)

- Pas des politiques opérationnelles bien définies sur les obligations sociales aux autochtones pour les bénéficiaires des fonds REED, au cas où les projets y relatifs touchent leurs milieux de vie et intérêt.
- Absence jusqu'à présent des dispositions juridiques sur la garantie et la protection des droits des autochtones dans les contrats du FPCF avec les Etats et le secteur privé, sachant que ces derniers sont ceux qui ont rendu la vie difficile à certaines communautés autochtones dans le monde.
- Non Référence à la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Autochtones dans le Mécanisme REED

OPPORTUNITES

- REED doit aider les autochtones à protéger leurs terres traditionnelles et d'éviter de les détruire.
- L'attention de REED serait plus accordée aux autochtones (qui ont su maintenir l'état actuel des forêts de part leurs pratiques) tant dans les discussions et négociations que dans l'octroi des fonds
- REED doit appuyer les autochtones du Kivu et de la RDC avec les fonds pour établir les forêts communautaires, tel qu'indiqué dans la loi forestière de 2002, en ses articles 112, et 113.

Ces forêts gérées par les autochtones seront bien protégées. Ayant le statut juridique, éviteraient d'être spoliées ou concédées. Car les vraies problèmes des autochtones du Kivu et de la RDC en général, ce que leurs forêts et terres traditionnelles ne sont pas sécurisées.

